

## AVENANT A BAIL

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

**La SCI DAMES DE BELLECHASSE**, représentée par la Société de Gestion Malesherbes sas, au capital de 16 000€, R.C.S. PARIS 512 498 254, dont le siège social est 18 Boulevard Pereire – 75017 PARIS, Administrateur de biens, titulaire de la carte professionnelle G 5554 délivrée par la Préfecture de Police de Paris, représentée par son Président Mr BAILLY VINCENT

**Ci-après dénommée le «BAILLEUR»**

**D'UNE PART,**

**ET**

**La SARL VIRTUTI MILITARI**, dont le siège social est au 36, rue de Bellechasse, 75007 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 444 774 640, représentée par son gérant Mr LOUOT PIERRE AXEL

**Ci-après dénommée le «PRENEUR»**

**D'AUTRE PART,**

### Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Par acte ssp signé à Paris en date du 15 février 2012, le Bailleur a donné à bail au Preneur divers locaux sis au Rez-de-Chaussée de l'immeuble du 36 rue de Bellechasse, 75007 Paris, à effet du 01/01/2012.

Ce Bail prévoyait que l'activité exercée dans les lieux serait celle de : « Achat et vente de tous objets d'antiquité, le négoce de mobilier ancien ou moderne, le négoce d'objet de décoration et / ou d'art, l'import-export d'objets de décoration et / ou d'arts ».

Souhaitant céder son bail, le Preneur a sollicité une modification de cette clause de destination.

Le Bailleur consent à ce qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, la destination : « restauration rapide haut de gamme » soit substituée purement et simplement à celle de « achat et vente de tous objets d'antiquité, le négoce de mobilier ancien ou moderne, le négoce d'objet de décoration et / ou d'art, l'import-export d'objets de décoration et / ou d'arts ».

En contrepartie, le loyer sera porté à compter du 16 octobre 2017 à un montant annuel de 24.000€ HT et HC, révisable aux clauses et conditions prévues par le bail du 15 février 2012.

De convention expresse entre les parties, le présent avenant n'entrera pas en vigueur si la cession du bail de la SARL VIRTUTI MILITARI n'était pas régularisée pour le 1<sup>er</sup> mai 2018 au plus tard, pour quelque raison que ce soit.

Il n'est apporté aucune autre modification, novation ou dérogation au bail du 15 février 2012.



Fait à Paris le 26/4/13 en deux exemplaires

Pour la SCI DAMES DE BELLECHASSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour la SARL VIRTUTI MILITARI

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by the name 'Alou'.